



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / G. ROBERT / JJ. VIGOT

Absents excusés : S. GODRIE / S. VANDEWEEGHE / S. BERGER (suppléante)

Procuration : S. GODRIE (proc. F. COTTIN) / S. VANDEWEEGHE (proc. G. BRACHOTTE)

Secrétaire : L. NAISSANT

Conseiller suppléant présent : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Acquisition et projet immobilier

Le Dr Frappier souhaite une réorientation professionnelle et rejoindre son département de « cœur ».

Il a aujourd'hui une opportunité professionnelle lui permettant d'atteindre cet objectif et d'avoir également un rapprochement familial.

Ce bien étant situé au cœur des commerces, la commune avait décidé de l'acquérir via l'établissement public foncier local afin de renforcer l'attractivité du territoire et de redonner une dynamique à ce centre bourg.

Prix : 179 900 euros HT et hors frais notarié.

Surface et Superficie estimées : 600 m² de terrain, section A, parcelle 276 et habitation sur deux étages d'une surface indicative de 118m².

Pour des questions de temporalité et d'efficacité, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir sur les fonds propres (via les excédents de fonctionnement) de la collectivité le bien et d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

Il est également demandé d'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et actions nécessaires en vue de la reconfiguration de ce lieu en particulier dans l'objectif de la création d'une clinique vétérinaire et d'un salon de coiffure si l'espace et le projet architectural le permettent.

Enfin, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de cette acquisition ainsi que dans la redynamisation économique de cet espace.

De plus, le Maire explique que le Dr Viaud Sébastien qui devait rejoindre la maison de santé au 1^{er} septembre 2022 va finalement rejoindre la commune dès le départ du Dr Frappier afin d'assurer une continuité des soins et une prise en charge de la patientèle du Dr Frappier.

Pour cela, le Maire propose que le Dr Viaud s'acquitte d'un loyer de 400 euros hors charges/mois à compter de la fin de son bail actuel et au plus tard à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions.

2) Décision modificative

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux chapitres 21 dans le BP 2021 doivent être modifiés afin de permettre l'achat sur l'excédent de fonctionnement du bien immobilier *supra*.

Le Maire présente et explique la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2132 (21) : Immeubles de rapport	182 900,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	182 900,00
	182 900,00		182 900,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	182 900,00		
	182 900,00		
Total Dépenses	365 800,00	Total Recettes	182 900,00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification.

3) Achat vaisselle salle polyvalente

Mmes JACQUIER et COTTIN, conseillères municipales étaient mandatées par le Maire pour analyser les besoins en matériel et plus spécifiquement en vaisselle de la salle polyvalente. En effet, cette vaisselle est vieillissante et il convient de procéder à son remplacement. Mmes JACQUIER et COTTIN présente deux modèles de vaisselle. Elles proposent de retenir le devis de ecotel d'un montant de 3 209,61 euros HT. Après échanges, le Maire propose d'arrondir le coût de l'opération à un maximum de 3500 euros HT prenant en compte la vaisselle mais également l'achat de plateaux et d'ustensiles divers. De plus, il est proposé de mettre à jour le prix de la casse de la vaisselle lors des locations. Le conseil municipal valide les modifications.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix et le coût global de l'opération.

4) Subvention FRT

Le Maire présente le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de développement et renforcement des commerces de proximité. Le montant s'élève à 6 700 € HT.

La commune sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, pour une participation au financement de ce projet via le volet collectivité du Fonds Régional des Territoires.

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

FRT : 3 350 € HT soit 50 %

Autofinancement : 3 350 € HT soit 50 %

Total : 6 700 € HT

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

5) Informations et questions diverses

a) Point budget

La situation budgétaire étant saine et favorable sur cette fin d'année, le Maire propose d'accélérer la facturation pour imputer un maximum de dépenses sur le budget 2021 et éviter des charges nouvelles et RAR sur le budget 2022.

Le conseil prend acte de cette la décision.

b) Concours « Décorations Noël »

Le Maire propose qu'un concours de décorations de Noël soit réalisé par la commune avec la participation du CMJ. Le Maire précise que cette action a pour objectif de remercier les habitants qui égaie le village et émerveille les yeux des petits et grands. Il propose un budget de 300 euros et laisse le soin à la commission en charge du CMJ de mettre en œuvre ce concours.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe et le budget.

c) Borne interactive

Le Maire fait part de l'installation prochaine d'une borne interactive d'affichage légale à l'entrée de la mairie. Il précise que l'investissement est de 9 990 euros HT dont 7 990 euros de subvention au titre de la transformation de l'administration du plan de France Relance. Le reste en autofinancement.

Le conseil municipal prend acte.

d) Site Bibliothèque

Toujours dans le cadre de la transformation numérique France Relance, le système informatique de la bibliothèque sera prochainement mis à jour et actualisé. Un nouveau site internet dédié à la bibliothèque sera aussi créé. Nuance Épicée est chargée de cette modernisation pour un coût de 3600 euros HT dont 2880 euros de subventions France Relance.

Le conseil municipal prend acte.

e) 11 novembre

Le Maire remercie tous les acteurs pour leur participation à cette belle et émouvante cérémonie.

f) Aide aux devoirs

Le dispositif d'aide aux devoirs, composé de 4 bénévoles, accueille 8 élèves en difficultés de l'école élémentaire. Au vu du nombre de demande, une priorité a été établie en lien avec les enseignantes. 7 enfants ont dû être refusés faute de possibilité.

g) Bibliothèque

Madame CHAMBLAS, bibliothécaire, partira en retraite en mai 2022. Madame CHEDAL rencontrera Mesdames LAMBERT et MARIAGE de la Médiathèque de Côte d'Or le 25 novembre prochain pour étudier les conditions d'un recrutement, voire d'une augmentation des heures du contrat en cas d'aides financières de la Direction régionales des affaires culturelles.

h) Jumelage : chartre

Monsieur MORÉ fait part de la chartre de jumelage entre la commune de Thorey en Plaine et de Prince-Albert au Canada.

Il est convenu dans cette chartre de :

- Créer une commission de jumelage
- de maintenir des relations cordiales et amicales en :

- développant et en entretenant l'entente, le respect et la compréhension mutuelle entre les communes
- encourageant et soutenant toute activité mise en œuvre par et pour les jeunes
- planifiant des échanges et des rencontres qu'ils soient physiques ou virtuels
- développant des relations humaines et culturelles
- n'oubliant jamais les six victimes Canadiennes et Britannique, dont James Reginald GILES originaire de Prince-Albert, tombées sur le sol de Thorey en Plaine le 26 juillet 1944
- pérennisant leur Mémoire au nom de la Liberté retrouvée au péril de leur vie.

Enfin, la commune s'engage à continuer de commémorer et d'entretenir les tombes de ces héros ainsi que la stèle inaugurée le 22 septembre 2018.

La séance est levée à 20h00

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 14 octobre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 03 décembre 2021

